Appui à la Gouvernance locale et au Renforcement de l'Attractivité territoriale (AGORA)



Groupe de travail d'acteurs communaux lors de l'élaboration du Schéma Directeur d'aménagement communal © Coopération suisse au Bénin

Programme

Durée: 2021 – 2032 Budget: CHF 35'300'000 soit env.21,180 milliards FCFA

Phase actuelle

Durée: 2022 - 2026 Budget: CHF 13'000'000 soit env. 7, 8 milliards FCFA

Partenaires/Acteurs

Communes des départements du Borgou, de l'Alibori, de l'Atacora et de la Donga et leurs intercommunalités / Préfectures / Services déconcentrés de l'Etat/ Association Nationale des Communes du Bénin (ANCB) / Ministères en charge de la Décentralisation, du Cadre de Vie et de l'Intérieur.

Zone d'intervention

Départements : Borgou, Alibori, Atacora, Donga

Citation

« AGORA contribue à la mise en place d'un environnement qui favorise l'attractivité territoriale et la promotion du développement économique local, gage d'un développement inclusif des espaces territoriaux des quatre départements du Nord Bénin ».

Serge-Camille Tonoukouin, Chargé de Programme Gouvernance, Coopération suisse

Des communes au service des populations et du développement local

Les processus de décentralisation et de déconcentration sont les fondements du développement à la base et de l'élaboration de réponses adéquates aux besoins des populations.

Si ces processus ont connu des avancées notables ces dernièes années, nombreux sont les défis qui restent à relever.

Forte de son expertise et de sa crédibilité dans le secteur de la décentralisation, la Suisse poursuit le renforcement des compétences des collectivités territoriales du Bénin pour un accès amélioré des populations à des services de base de qualité et à la mise en place de conditions favorables au développement économique local.

Le Programme AGORA par le biais des associations d'intercommunalités participe au renforcement des capacités des autorités et personnel communales en vue de la production et la délivrance de services publics de qualité. Un appui est également alloué aux communes pour la mise en œuvre des différents instruments de planification spatiale existants, ce qui permet la mise en place d'un environnement favorable à l'attractivité territoriale et à la promotion de développement économique.

Dans un contexte d'insécurité croissante dans les pays limitrophes, le développement local des communes doit s'inscrire dans une approche transfrontalière qui tienne compte des dynamiques existantes ainsi que des réalités vécues et permette le désenclavement des espaces.

Grâce à un plaidoyer concerté et ciblé, AGORA participe à la création des conditions d'un environnement juridique, politique et institutionnel favorables à la décentralisation et au développement territorial par les autorités nationales et déconcentrées.